

ANNEXE 2

DEMANDE DE CONGÉS BONIFIÉS Campagne 2022

Date limite d'envoi dématérialisé à, **chorus.deplacements@ac-montpellier.fr**
du dossier complet par VOIE HIÉRARCHIQUE au plus tard :
- le 17 décembre 2021 pour les congés d'été 2022
- le 29 avril 2022 pour les congés d'hiver 2022
Tout dossier reçu sous format papier ne sera pas traité

- Destination**
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Guadeloupe | <input type="checkbox"/> Martinique |
| <input type="checkbox"/> Mayotte | <input type="checkbox"/> La Réunion |
| <input type="checkbox"/> Saint-Martin | <input type="checkbox"/> Saint-Pierre et Miquelon |
| <input type="checkbox"/> Îles Wallis et Futuna | <input type="checkbox"/> Polynésie Française |
| <input type="checkbox"/> Guyane | <input type="checkbox"/> Saint Barthélémy |

Date de départ

Date de retour

AGENT

Nom, prénom

Nom et adresse d'affectation

Grade, catégorie, discipline

Date, lieu, département de naissance

Courriel académique

Téléphone mobile (obligatoire)

Adresse personnelle

Situation de famille

Date de nomination en métropole

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié

Si oui, précisez au titre de quelle(s) année(s) :

en métropole dans un DOM

Avez-vous obtenu un congé de longue durée lors des 4 dernières années civiles, y compris celle en cours

Si oui, indiquez les dates :

ANNEXE 2

Avez-vous obtenu un congé de post-natal lors des 4 dernières années civiles, y compris celle en cours

Si oui, indiquez les dates :

Avez-vous obtenu une période de disponibilité lors des 4 dernières années civiles, y compris celle en cours

Si oui, indiquez les dates :

Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une demande de mutation pour le département où vous sollicitez un congé bonifié, ou envisagez-vous de le faire ? (1)

(1) Si dans les 12 mois suivants l'obtention d'un congé bonifié l'agent fait l'objet d'une mutation dans le même département avec prise en charge des frais de changement de résidence, l'agent devra rembourser le coût du transport au titre du congé bonifié.

LES AYANTS DROITS (enfant(s) à charge, au sens de la législation sur les prestations familiales)

Nom, Prénom	Date de naissance

CONJOINT(E), CONCUBIN(E), PARTENAIRE PACSÉ(E)

Nom patronymique

Nom d'usage

Date, lieu, département de naissance

Profession

Nom, adresse et n° de téléphone de l'employeur

Le conjoint, concubin ou partenaire de P.A.C.S. est-il agent d'une administration où s'applique le régime de congé bonifié ?

Si oui, laquelle ? :

ANNEXE 2

A-t-il bénéficié de la prise en charge des frais de transport au titre de son administration ou entreprise ?	Si oui, laquelle ? : Si non , joindre une attestation de non prise en charge pour lui-même et les enfants.
--	--

IMPORTANT : Cas de voyage des ayants droits effectué sur un vol différent de celui du bénéficiaire (un seul voyage possible, à l'aller ou au retour), une demande écrite doit jointe à la présente. Indiquez ci-dessous la date de départ ou de retour souhaitée.

Date de départ	Date de retour
----------------	----------------

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- Photocopie du livret de famille ou du certificat de concubinage ou d'attestation d'engagement dans un pacte civil de solidarité
- Attestation de domicile sur le département d'outre- mer sollicité
- Photocopie de l'avis d'imposition 2021 du conjoint
- Certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours des enfants de 16 à 20 ans
- Photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître, selon le cas, « le titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale »
- Attestation de l'Employeur certifiant la non prise en charge de (de la) conjoint(e), du (de la) concubin (e) ou du (de la) partenaire pacsé(e) et/ou des enfants
- Photocopie de la carte d'invalidité dans le cas d'un enfant à charge atteint d'une incapacité ou égale à 80 %

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus indiqués, et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.

À _____ Le,

Signature (obligatoire)

AVIS du supérieur hiérarchique sur la durée du congé bonifié allant	
du	au
J'accepte la période de congé bonifié sollicitée.	
À	le
Le supérieur hiérarchique (cachet, nom et signature)	

JUSTIFICATIFS À FOURNIR
du centre d'intérêts moraux et matériels dans le DROM et COM

AGENTS

À transmettre obligatoirement : l'arrêté de nomination dans l'éducation Nationale (stagiaire ou titulaire) ou contrat (pour les CDI de l'enseignement privé).

Lorsque qu'un agent bénéficie d'un congé bonifié, ce congé est pris dans la collectivité où se situe le centre de ses intérêts moraux et matériels.

L'agent qui demande à bénéficier d'un congé bonifié doit donc justifier du lieu d'implantation du centre de ses intérêts moraux et matériels.

La preuve de cette déclaration peut être apportée par tous moyens.

Ces critères n'ont pas de caractère exhaustif ni nécessairement cumulatifs et plusieurs d'entre eux qui ne seraient pas eux seuls déterminants, peuvent se combiner, sous le contrôle de la juridiction compétente, selon les circonstances propres à chaque espèce.

Pour l'étude des droits, les agents peuvent fournir la ou les pièce(s) justificative(s) de la liste ci-dessous :

CRITERES	DOCUMENTS A FOURNIR
Lieu de naissance	Photocopie de la carte d'identité justifiant le lieu de naissance ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.
Domicile avant l'entrée dans l'administration	Quittance de loyer, EDF. Attestation de résidence établie par la mairie précisant les périodes de domiciliation.
Domicile des parents proches : père, mère, grands-parents, frères et sœurs, enfants	Justificatif de domicile ou certificat ou attestation de résidence en original établi(e) par la mairie. Le cas échéant, attestation justifiant du lieu de sépulture des parents les plus proches.
Scolarité obligatoire	Certificat de scolarité ou attestation.
Biens fonciers en propriété ou en location au lieu du congé	Photocopie de l'avis d'imposition de l'administration fiscale (taxe foncière, taxe d'habitation), acte de propriété ou contrat de location...
Biens matériels et intérêts moraux	Toutes autres pièces attestant la matérialité du centre des intérêts matériels et moraux.